

Bulletin d'information - Septembre 1968  
 (supplément au Bulletin périodique n° 5)

RAPPORT D'ACTIVITE

Le nouveau bureau de l'A F P S mis en place par l'Assemblée Générale des 11 et 12 mai est provisoire. Certains ont suggéré, voire affirmé, qu'il n'avait à se préoccuper que de la liquidation des affaires courantes. Les recommandations de la motion adoptée par l'Association n'ont pas les mêmes intentions : "Les délégués au Conseil d'Administration sont mandatés pour que l'A F P S prenne immédiatement les contacts nécessaires à la normalisation des rapports etc...."

En conséquence, nous n'avons pas accepté l'immobilisme qui nous était proposé et, tous les problèmes de la Psychologie scolaire étant posés, nous avons agi.

Dans le même temps que l'inaction nous était proposée, l'Université, dans un vaste mouvement d'idées, tentait l'expérience des réformes nécessaires. Une de ces réformes parmi tant d'autres nous préoccupe : celle qui définira, installera et légalisera notre fonction.

Cette raison suffisait pour que nous contestions un immobilisme dangereux, nous maintenant en "a parte" du mouvement universitaire : nous devons participer à la réflexion et à l'action pour y associer la Psychologie Scolaire, pour ne pas négliger certaines interprétations nouvelles la concernant, les contestations dont elle pourrait être l'objet et toute action qui se proposerait de la promouvoir dans des formes contraires aux principes qu'elle doit défendre, mais que des réformes, des idées nouvelles, l'efficacité de nouveaux moyens d'action nous obligeraient peut-être à ajuster.

La psychologie scolaire ne doit pas s'enfermer dans l'ornière de nos déceptions, ni dans le leitmotiv de notre échec. Ce moment est peut-être aussi son moment....

Nous avons donc créé un Comité permanent d'action et d'information de la Psychologie Scolaire ouvert à tous. Réuni pour la première fois le 21 mai, il votait la motion suivante :

"Le Comité d'Action et d'Information des Psychologues Scolaires, réuni à l'I P N le 21 mai 1968, à l'initiative du bureau de l'A F P S

- rappelle son opposition au projet d'O.N.I.O.P., projet établi sans consultation ni des personnels compétents ni des usagers, et dont l'esprit, les principes et les structures sont inacceptables,

- rappelle que la Psychologie Scolaire est un élément essentiel prévu par le plan Langevin-wallon en vue d'une véritable démocratisation de l'enseignement,

- réaffirme sa fidélité aux principes du plan Langevin-wallon, et se propose de réexaminer, dans les perspectives de rénovation de l'Université, le rôle de la Psychologie Scolaire et son expansion,

- décide en conséquence la création d'une Commission d'étude permanente à laquelle sont conviés parents, enseignants, psychologues, etc.."

Un projet de statuts de la Psychologie Scolaire, élaboré par les étudiants girondins (on trouvera ce projet dans ce bulletin) est proposé pour réflexion à ce comité qui demande alors la réunion d'une Assemblée Générale extraordinaire de l'Association et l'organisation d'une commission qui établirait la synthèse de tous les travaux intéressant la psychologie à l'école.

Cette commission adresse à l'Association la recommandation suivante :

"Le comité d'action créé à l'initiative du bureau de l'A.F.P.S., réuni le 17 juin 1968, estime que dans le contexte actuel la remise en question fondamentale de la psychologie ne permet pas d'isoler la Psychologie Scolaire et de la figer dans un statut particulier.

En conséquence, il considère prématurée toute démarche dans cette perspective auprès des organisations syndicales et administratives. Il se constitue en commission chargée de rassembler tous les travaux existants ou en cours relatifs aux problèmes de formation, de rôle et de statut du psychologue. Il demande aux membres du bureau d'y participer et invite toute personne intéressée à s'y joindre.

Il renouvelle sa demande de réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire, afin d'y étudier les documents recueillis et d'en dégager les perspectives."

Il appartiendra au Conseil d'Administration, convoqué les 5 et 6 octobre à Paris, de décider des suites à donner à cette motion (faute de moyens nous n'avons pu le convoquer plus tôt)

-----

Dans le cadre syndical, notre participation aux réformes qui intéressent la Psychologie Scolaire, l'organisation d'un groupe de travail chargé d'étudier ces réformes, notre participation aux États Généraux de l'Education Nationale et aux délégations mandatées auprès des instances administratives sont en principe acceptées. On trouvera dans ce bulletin le résumé de nos entretiens au S.N.I.

-----

Au niveau de la formation, la confrontation des idées, le sens des réalités ont permis, lors de l'assemblée générale des étudiants (Besançon, Bordeaux, Grenoble, Paris) à laquelle participait le bureau de l'Association, l'après-midi du 26 juin, de dégager une optique commune sur le recrutement. L'accord réalisé peut-être résumé dans ces quelques principes que nous pourrions inclure dans l'étude des statuts:

- La fonction de Psychologue Scolaire, sans impliquer systématiquement l'origine enseignante, nécessite une connaissance pratique de la classe. Mais, compte tenu des besoins qui en 1968 se chiffrent à 16 000 psychologues scolaires (recrutement : 1600 par an pendant 10 ans), une mixité du recrutement ne peut-être exclue. *double!*

- Il s'effectue par priorité parmi les enseignants jusqu'à concurrence du nombre de candidatures jugées recevables.

- Les candidatures recevables sont celles qui présentent toutes les

garanties qu'exige la fonction de Psychologue Scolaire ainsi définie :  
( à étudier ).

- Aucune candidature d'enseignant ne peut-être refusée sans motifs justifiés.

- Le complément du recrutement est assuré par... (à préciser) qui seront tenus à des stages d'enseignement d'une durée de... (à préciser)

-----

Ces motions et ces accords seront soumis au Conseil d'Administration qui donnera au bureau de l'A F P S toutes les directives utiles.

Pierre LEFAVRAIS.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES 11 ET 12 MAI 1968

-:-

Motion d'orientation (vote par mandats)

adoptée par 222 voix pour, 101 contre et 3 abstentions.

L'Assemblée Générale de l'A F P S, réunie les 11 et 12 mai 1968 à Paris :

- réaffirme que la Psychologie Scolaire, au service exclusif de l'enfant dans le cadre de l'école, ne peut être qu'intérieure à la fonction enseignante ;

- par conséquent, les Psychologues Scolaires demandent à l'A F P S :

1) de s'opposer à leur intégration dans les services de l'O.N.I. O.P. ou dans les seules structures de l'enfance inadaptée ;

2) de définir à l'intérieur de la fonction enseignante le rôle du Psychologue Scolaire dans son originalité telle qu'elle apparaît dans les grandes du plan Langevin-wallon et de la circulaire Lebettre du 8 11 - 60. *lignes*

La vocation du Psychologue Scolaire consiste essentiellement :  
- à prévenir l'inadaptation et la désadaptation par une observation et une action continues ;  
- à assurer le soutien psycho-pédagogique des enfants en difficulté ;  
- à mettre en évidence les richesses propres à chacun et à rechercher avec les maîtres les moyens et méthodes pédagogiques de nature à favoriser le plein épanouissement de tous les enfants et leur insertion dans la vie.

Toute tâche d'élimination et de sélection serait contraire à la finalité même de la Psychologie Scolaire.

3) Dans la perspective d'une réforme réellement démocratique de l'enseignement, l'A F P S doit être en mesure de prendre tous contacts avec les organisations et groupements ne remettant pas en cause la fonction de Psychologue Scolaire telle qu'elle vient d'être définie.

Ils mandatent les délégués au Conseil d'Administration pour que l'A.F.P.S. prenne immédiatement les contacts nécessaires à la normalisation des rapports avec les organisations syndicales, notamment le S.N.I. et la F.E.N., en vue d'une efficacité plus grande dans la défense et le développement de la Psychologie scolaire.

#### Motions diverses

##### a) La formation des Psychologues Scolaires (adoptée - 1 contre-1 abs)

L' A.G. de l'A.F.P.S., réunie les 11 et 12 mai 1968, considère la formation actuelle des Psychologues Scolaires comme incomplète à la fois quant à son contenu et à sa durée.

Pour atteindre les buts fixés par le plan Langevin-Wallon, la pratique de notre métier nécessiterait la possession de connaissances et de techniques précises qui ne font actuellement l'objet que d'une information superficielle. Tel est notamment le cas en ce qui concerne l'exploration de l'affectivité, la formation aux relations humaines et la recherche psycho-pédagogique.

Par ailleurs, la formation actuelle, bien qu'effectuée en liaison étroite avec l'enseignement supérieur, n'assure pas aux Psychologues Scolaires la consécration universitaire indispensable à la reconnaissance indiscutée de leur compétence et à l'amélioration future de leur qualification. Dans une première étape, il est nécessaire que leurs études soient sanctionnées par un Diplôme d'Etat et leur assurent la possession ou l'équivalence des deux premières années du premier cycle.

Une amélioration aussi profonde du contenu et de l'orientation des études est inconciliable avec le maintien d'une formation réduite à deux ans.

L' A.G. mandate le nouveau bureau pour mener sans délai toute action propre à atteindre les objectifs ci-dessus précisés, notamment en intervenant dès cette année auprès des Directeurs des Centres de formation pour qu'un accord avec l'A.F.P.S. soient définies et soumises à l'Administration des propositions concrètes pour l'harmonisation des modalités de la formation et pour l'immédiat son extension à une durée de trois ans.

L' A.F.P.S. exige également que soit assurée la formation permanente des Psychologues Scolaires, notamment par l'organisation de stages de recyclage périodiques.

##### b) Election du Conseil d'Administration (adoptée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration provisoire, désigné par l'A.G. du 12 mai 1968, cessera ses fonctions au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 1968, date à laquelle le nouveau Conseil d'Administration devra être mis en place, élu conformément aux nouveaux statuts.

##### c) Remerciements au Pr CHATEAU (adoptée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale adresse au Pr CHATEAU l'expression de sa gratitude pour l'intérêt constant qu'il n'a cessé de porter à la

cause de la Psychologie Scolaire et l'efficacité des multiples actions dans lesquelles s'est incarné cet intérêt.

d) Formation de Groupes d'Etudes et de Recherches (unanimité)

Nous proposons la formation, au sein de l'A.F.P.S., de Groupes d'Etudes et de Recherches sur les problèmes psychologiques, pédagogiques, sociologiques... qui se posent au Psychologue en milieu scolaire.

Dans cette perspective, nous demandons la constitution d'une Commission spécialisée chargée dans un premier temps :

- de rechercher ceux des membres de l'A.F.P.S. intéressés;
- de procéder à l'investigation des besoins de recherches formulés par les Psychologues Scolaires.

Dans un deuxième temps, selon des modalités pratiques qui restent à définir, cette Commission sera chargée de coordonner les travaux, d'assurer la liaison avec la Commission du Bulletin, pour que tous soient informés.

Composition du Conseil d'Administration provisoire.

<u>Aix</u>	BARONE Pierrette, 16 rue des Infirmières - AVIGNON - 84
	RICHARD René, 19 rue Mercerie - BRIANÇON - 05
<u>Amiens</u>	BOUDY Jean, 2 rue des Nations - CHATEAU-THÉRAY - 02
	DOMIER Paule, 31 Rés. Bellevue-Rue de Senefontaine - BEAUVAIS - 60
<u>Besançon</u>	DUSSAUCY Paul, 3 rue Jules Ferry - SOCHAUX - 25
<u>Bordeaux</u>	DUCHET Paulette, Cité du Grand Parc, BORDEAUX - 33
	CHAIGNEAUD Suzanne, Résid. Château du Vallon - PESSAC - 33
	LENOIR Jean-Paul, 36 Place Pey-Berland - BORDEAUX - 33
	DARRIET Jean, E Floirac-Coteau N° 7 - FLOIRAC - 33
	MEYZE François, Villa "Nic-Nahia", rue Masure - BAYONNE - 64
<u>Caen</u>	QUERUEL Roger, ancienne Ecole Normale, Impasse Duc Rollon CAEN - 14
	LE QUER Serge, 14 bis rue Sylvestre Lasserre - TROUVILLE - 14
<u>Clermont</u>	CIPIERE Lucienne, 16 rue Marcelin Boule - AURILLAC - 15
<u>Dijon</u>	JOUESNE Simone, 3 rue Pasteur, PLOMBIERES LES DIJON - 21
	BOUDIAS Roger, 30 A, rue Dr Laennec, Cage C 15 - CHALON s/SAONE - 71
<u>Grenoble</u>	MARTEL Albert, Lotissement Point du Jour - SAINTE-ANNE - 74
	ARG LES Gilbert, Ecole de la Mairie - MEYLAN - 38
	BUBICHON Serge, rue Jeanne d'Arc - BOURG SAINT ANDOL - 07
<u>Lille</u>	DOPISSON Bernard, 15 rue Notre Dame des Victoires - ROUBAIX
<u>Limoges</u>	CORNILLIE Colette, Résid. Les Vignes, rue du Clos Moreau - LIMOGES - 07
<u>Lyon</u>	RADOVANOVITCH hélène, 7 chemin du Grand Roule - LA MULATIÈRE - 69
<u>Nantes</u>	PEUJLET Claude, 33 Bd P. de Coubertin - NANTES - 44
<u>Orléans</u>	DARGLANT Jean-Pierre, 22 rue de la Gare - ORLÉANS - 45
<u>PARIS</u>	LARANIDON Jacques, 22 rue des Cottages - SURESNES - 92
	GARRY André, 81 rue Jean Jermoz - SARTROUVILLE - 78
	LEFAVRAIS Pierre, 24 rue Brignolles Galliera - CLAMART - 92
	GICQUEL Jean-Bernard, Ecole Pierris - MEAUX - 77
	RICARD Jean, Résid. Vaux Varcis/3122 - OGNY - 55

Paris

FRANQUINE Paule, 5 bis Passage Carnot - MARTELLIN-BICETRI 94  
 PARAIN Pierre, 45 avenue Duquesne, - PARIS - 7è  
 MARIEL Raymond, 89 av. du Parc - CHAMPIGNY s/MARNE - 94  
 BENSID Lucienne, 4 E. av. E. Herriot - BUREC s/YVETTE - 91  
 BEAUVAIS Jacques, 50 rue Fontaine - PARIS - 9è  
 BOUCHAIN Margueritte, 57 rue Julien Lacroix - PARIS - 20è  
 PIACERE Jean, 3 rue A. Cherioux - ISSY LES MOULINEUX - 92  
 CAPILLE Janine, Groupe scolaire Dr Schweitzer - MARLY LE  
 ROI - 78  
 BLANCHARD Jean, 6 rue Elisa Borey - PARIS - 20è  
 VIOLLET Robert, Lycee Voltaire, 101 rue de la Republique  
 PARIS - 11è

Poitiers

MONTAUDOU Guy, 18 route de la Vergande - ROUILLE s/TOUVRE

Reims

REYNAUD Nicole, CHEMINES, CHALONS s/MARNE - 51 (-16)

Rennes

RUFET Renée, 59 avenue Fabien - LANESTER - 56

Strasbourg

FRONSACQ Georges, 15 rue Oberlin - STRASBOURG - 67

Toulouse

ARNAL Janine, 115 rue Bonnat, Esc. 7 - TOULOUSE - 31

Stagiaires

: JEAN-BAPTISTE LEBOUARD Roland, Resid. "Petit Vaillant"  
 162, avenue d'Eysines - BORDEAUX-CAUDERAN - 33  
 CORNEILLE Anne, BUSCIERE POITEVINE - 87

Constitution du Bureau.

Presidente d'honneur : Paule PAILLET

President : Pierre DEFYVAIS

Vice-Présidents : Gilbert ARGLES  
 Jean-Bernard GICQUEL  
 Jean-Paul L NOIR

Secrétaires : Janine CAPILLE  
 Raymond MARIEL  
 Jean RICARD

Tresoriers : Paule FRANQUINE  
 Andre COURJY

Sans attributions particulieres : Jacques BEAUVAIS  
 Roger BOUDIAS  
 Pierre PARAIN  
 Jean PIACERE

Représentants des stagiaires du Centre de formation de PARIS :

1re année : D'ARJENNE Jean Pierre, 9 rue de Quatrevinges - PARIS  
 2e année : MERCIER et PONCET (5è)

NOTE DE LA TRESORERIE

Au cours de la dernière A. G., le montant de la cotisation a été porté à 25 F ( 5 F restant acquis à chaque Academie).

En raison de la situation actuelle et pour lui permettre d'assurer normalement son activité (en particulier la convocation du Conseil d'Administration et la préparation du prochain Congrès), le bureau lance un appel à tous les collègues afin qu'ils reglent au plus tôt leur cotisation pour l'année scolaire 1968-69, cotisation payable par cheque bancaire ou par virement postal au compte de l'A.F.P.S.:

C.C.P. PARIS 1500-81